

Demande de lettre d'appui en vertu de l'alinéa 204(c) du Règlement



Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB)

Une personne qui a une désignation valide, dans le cadre du PCNB, aux fins de la résidence permanente et qui travaille ou qui a reçu une offre d'emploi d'un employeur du Nouveau-Brunswick peut se faire délivrer un permis de travail [sans qu'une étude d'impact sur le marché du travail \(EIMT\) soit nécessaire](#).

Nous ne délivrons plus de lettres de soutien individuelles pour les époux ou les conjoints de fait.

[Les époux ou conjoints de fait](#) des titulaires de permis de travail qui ont été désignés pour la résidence permanente par une province ont le droit d'obtenir un permis de travail ouvert pour la durée du permis de travail du requérant principal désigné par la province ou jusqu'à l'expiration du passeport ou du document de voyage de l'époux ou du conjoint de fait, selon la première éventualité, quel que soit le niveau de compétence de la profession du candidat principal. **Le code d'exemption de l'EIMT à utiliser pour les époux et conjoints de fait est le T13.**

Veuillez envoyer le présent formulaire dûment rempli accompagné des documents justificatifs : nbpnp-pcnb@gnb.ca

Objet : Demande de lettre d'appui en vertu de l'alinéa 204(c) du Règlement (n° du PCNB)

Corps du courriel : NOM DE FAMILLE, prénom; date de naissance (mm-jj-aaaa)

RENSEIGNEMENTS SUR LA CANDIDATURE INB	
<p>Important: Tout certificat approuvé sera émis à travers votre compte INB.</p> <p>Si votre demande initiale a été soumise et approuvée avant l'activation du portail INB, un compte sera créé pour vous et vous recevrez des instructions par courrier électronique qui vous expliqueront comment accéder à votre compte INB.</p> <p>Si vous n'avez plus accès à votre compte INB, nous vous contacterons avant de rétablir l'accès..</p>	<p>NUMÉRO DE CANDIDATURE INB :</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas de candidature INB</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai plus accès à mon compte INB</p>

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LE REQUÉRANT PRINCIPAL		
Nom(s) de famille exactement tels qu'ils apparaissent sur votre passeport ou votre document de voyage		Prénom(s) exactement tels qu'ils apparaissent sur votre passeport ou votre document de voyage
Date de naissance (mm-jj-aaaa)	Numéro de certificat du PCNB	Numéro de dossier IRCC le cas échéant
Numéro de permis de travail (le cas échéant)		Date d'expiration du permis de travail (le cas échéant)

COORDONNÉES				
Adresse courriel utilisée pour toute la correspondance*		Numéro de téléphone		Représentant en immigration (le cas échéant)
Adresse postale actuelle				
C.P.	Appartement/Unité	N° de voirie	Nom de la rue	Ville ou village
Pays		Province ou État	District	Code postal

Important : vous devez également mettre à jour vos coordonnées, y compris votre adresse postale actuelle, dans votre compte INB

REPRÉSENTANT EN IMMIGRATION		
Nom du Représentant		Organisme ou entreprise
Numéro CRIC le cas échéant	Courriel	Numéro de téléphone

DOCUMENTS REQUIS*

- Confirmation d'emploi (lettre d'emploi, bulletins de paie, etc.)
- Copie(s) de vos permis de travail actuel et expiré(s)
- Preuve de statut légal au Canada (le cas échéant)
- Correspondance d'IRCC (le cas échéant)
- Résultats valides d'un test linguistique
- EDE ou diplôme/certificat canadien

*Des documents supplémentaires pourraient être exigés pour les lettres d'appui en vertu de l'alinéa 204c) du Règlement dans le cas de demandes datant de plus de deux ans.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR VOTRE EMPLOYEUR

Le Programme de mobilité internationale (PMI) permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs temporaires sans étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Les dispenses de l'obligation de réaliser l'EIMT sont accordées en fonction de plus grands avantages concurrentiels pour le Canada sur le plan économique, culturel ou autre et d'avantages mutuels pour les Canadiens et les résidents permanents. Dans la plupart des cas, pour embaucher un travailleur temporaire dans le cadre du PMI, l'employeur doit acquitter les droits de 230 \$ aux fins de la conformité, et présenter un formulaire d'offre d'emploi par l'intermédiaire du portail des employeurs d'IRCC avant que vous demandiez un nouveau permis de travail. Pour plus de détails, visitez :

<http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/employeurs/embauche-comment.asp>

<http://www.cic.gc.ca/francais/services-e/portail-employeur.asp>

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/admissibilite/employeur-precis-dispense-etude-impact-marche-travail.html>

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, _____, déclare solennellement que les renseignements fournis dans la demande qui précède sont véridiques, complets et exacts et je fais cette déclaration solennelle en la croyant véridique et en sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment. Je comprends que toute fausse déclaration ou la dissimulation d'un fait important pourrait entraîner mon exclusion du PCNB. Je comprends tous les renseignements ci-dessus, ayant eu la possibilité de demander ou ayant demandé et reçu une explication sur chaque point qui n'était pas clair pour moi. En cas de changement dans les renseignements ou réponses que j'ai fournis dans mes formulaires de demande, j'en aviserai aussitôt le PCNB.

Signature du requérant

Date (mm-jj-aaaa)

Les renseignements personnels sur ce formulaire sont recueillis en vertu de l'alinéa 37(1)b) de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, SNB 2009, ch. R-10.6 (LDIPVP). Si vous avez des questions au sujet de la collecte et du traitement des renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec la directrice des Opérations, conformité et intégrité, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Place 2000, 250, rue King, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3B 9M9 Canada, Téléphone : 506-453-3981; Courriel : immigration@gnb.ca ; Site Web : www.bienvenue.nb.ca .

COMMENTAIRES (le cas échéant)